

INDULGENCE PLÉNIÈRE
à l'occasion du 350^e Anniversaire
de la naissance de Saint Louis-Marie Grignion de Montfort

(Traduction en français du texte)

Prot. N. 02098/2023-390/23/I

D É C R E T

La Pénitencerie Apostolique, pour accroître la religiosité des fidèles et le salut des âmes, en vertu des facultés accordées d'une manière toute particulière par Dieu le Père Très Saint en Jésus Christ et Notre Seigneur, à François, pape par la Divine Providence, attentif aux demandes explicites formulées juste au-dessus par le Révérend P. Luiz Augusto Stefani, Supérieur Général de la Compagnie de Marie (Missionnaires Montfortains), à l'occasion des célébrations solennelles en l'honneur de Saint Louis-Marie Grignion de Montfort, qui auront lieu **du 20 juillet 2023 au 20 juillet 2024**, depuis les trésors célestes de l'Église, cette Pénitencerie Apostolique **accorde gracieusement une indulgence plénière**, obtenue dans les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Souverain Pontife). Indulgence qui peut être étendue aux Associés et autres fidèles laïcs véritablement repentants et enflammés par la charité, indulgence qu'ils peuvent aussi appliquer au suffrage des âmes des fidèles du Purgatoire, en visitant également n'importe quelle église de ladite Congrégation sous forme de pèlerinage et y ayant participé avec dévotion aux rites jubilaires ou au moins pendant un temps convenable se soient appliqués à de pieuses méditations se terminant par la récitation du Notre Père, le Symbole de Foi (Credo) et invocations à la Bienheureuse Vierge Marie et à Saint Louis-Marie Grignion de Montfort.

Les personnes âgées et malades qui ne peuvent quitter la maison pour une cause grave peuvent également obtenir l'Indulgence, à condition que leur esprit soit détaché de tout péché et avec l'intention d'accomplir, le plus tôt possible, les trois habituelles conditions, si devant quelque image sacrée ils s'unissent spirituellement dans les célébrations jubilaires, offrant leurs prières et leurs souffrances ou les difficultés de leur vie au Dieu miséricordieux.

C'est pourquoi, là où l'accès au pardon divin à travers les clés de l'Église devient plus facile pour la charité pastorale, cette Pénitencerie demande vigoureusement aux prêtres de la Compagnie de Marie (Missionnaires Montfortains), avec un esprit soucieux et généreux, de s'offrir à la célébration du sacrement de Pénitence et administrer souvent la Sainte Communion aux malades.

Ce Décret est en vigueur cette fois seulement. Nonobstant toutes dispositions contraires.

Donné à Rome, par la Direction Générale de la Pénitencerie Apostolique,
le 14 juillet 2023, Année 2023 de l'Incarnation du Seigneur.

Mauro Card. Piacenza
Paenitentiaris Maior

Krzysztof Nykiel
Regens